



MISEREY-SALINES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-212503817-20260321-AM19-2026-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/03/2026

ARRÊTÉ MUNICIPAL

N°19/2026

Arrêté de délégation de fonctions et de signature Au Maire adjoint chargé du patrimoine communal et de la forêt

Le maire de Miserey-Salines,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-18,

Vu le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 21 mars 2026, constatant l'élection de M. Denis JOLY en qualité d'adjoint au Maire,

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale il est nécessaire de déléguer à M. Denis JOLY, adjoint au Maire, un certain nombre d'attributions relevant du patrimoine communal et de la forêt,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : A compter du 21 mars 2026, M. Denis JOLY, Premier adjoint au Maire, est délégué au patrimoine communal et à la forêt et assurera en nos lieu et place et concurremment avec nous, les fonctions et missions relatives aux questions liées à la gestion du patrimoine communal et de la forêt (Commission Patrimoine Communal et forêt).

Article 2 : Délégation permanente est également donnée à M. Denis JOLY, Premier adjoint, à l'effet de signer tous les documents, courriers et autorisations relatifs à la gestion du patrimoine communal et de la forêt. Par ailleurs, en cas d'absence ou d'empêchement du Maire, délégation est donnée à M. Denis JOLY à l'effet de signer tous les documents comptables en qualité d'ordonnateur, dans la limite des postes budgétaires votés chaque année.

Article 3 : Monsieur le Maire de MISEREY-SALINES est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à l'intéressé et affiché en Mairie, dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du Doubs
- Monsieur le Trésorier (Service de Gestion Comptable de Besançon)

Fait à Miserey-Salines, le 21 mars 2026.

Marcel FELT, Maire.